



[www.asbtp.com](http://www.asbtp.com)

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

## ACCUEIL DE LOISIRS ASBTP FEVRIER 2018

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les différents détails concernant l'organisation de notre accueil de loisirs, en partenariat avec la Ville de NICE et la CAF, pour les prochaines vacances de FEVRIER 2019 :

Du lundi 11 au vendredi 15 Février 2018

Du lundi 18 au vendredi 22 Février 2018

**Les activités se déroulent de 9h00 à 16h45. L'accueil de vos enfants est situé à l'Ecole PAPON. Une permanence de garde est assurée pour les enfants de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h15.**

Nous poursuivons le nouveau projet pédagogique élaboré autour du thème de la nature et de l'environnement.

**Le thème des vacances de Février 2018 est :**

**« L'ESPRIT DE NOËL »**

Les programmes sont différents selon les trois catégories d'âge. Cependant nous souhaitons garder la cohérence avec le projet pédagogique établi. Nous voulons aussi respecter le rythme de l'enfant en équilibrant les activités manuelles, activités de loisirs et les activités qui favorisent la cohésion du groupe.

Les repas sont assurés par le « Club House », restaurant de l'ASBTP (42 avenue Galliéni à Nice). Toutefois, pour l'ensemble des participants pour les vendredis 15 et 22 février 2019, l'ASBTP assurera les repas à l'extérieur, dans un restaurant lors de ces deux journées de randonnée et ski.

**Les inscriptions ont lieu au siège de l'ASBTP, rue Galliéni (derrière Acropolis) du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.**

**TARIF :** Comme pour tous les accueils de loisirs assurés par la Ville de Nice et ceux en partenariat avec la Ville de Nice -CAF, le tarif maximal applicable par jour et par enfant est de 16,25 € et le tarif minimal est de 2,50€ en fonction de la situation familiale, des revenus (quotient familial). Vous trouverez sur notre site les modalités d'obtention de la Carte Nice+ (dont les formulaires de demande, modalités). A la demande de la Ville de Nice, une cotisation annuelle ASBTP de 15 € s'applique, sauf si l'enfant pratique une activité à l'ASBTP (qui compte 18 sections).

[Le nombre de places étant limité, il convient donc d'effectuer les inscriptions au plus tôt.](#)

Vous trouverez plus d'informations sur notre site :

<http://www.asbtp.com/sports/asbtp-centre-de-loisirs/>

- Modalités d'obtention de la Carte Nice+ (dont formulaires de demande)
- Pour chaque catégorie d'âge, les plannings détaillés des activités ainsi que les fiches d'inscriptions etc...
- Le plan : situations de l'école PAPON et de l'ASBTP.
- L'ensemble de nos activités proposées (18 sections).

En souhaitant vous retrouver nombreux comme à chaque vacances scolaires (nb, pas d'accueil de loisirs à Noël).

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

**Jean Jacques MANUGUERRA**  
Président Général

